

*Le Ministre de Suisse à Londres, G. Carlin,  
au Chef du Département politique, F. Calonder*

RP n° 395

Londres, 26 août 1919

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos dépêches politiques des 12 et 18 août, III My. et III T/M<sup>1</sup>, du contenu desquelles j'ai pris connaissance avec un vif intérêt.

En ce qui concerne la question du *rattachement du Vorarlberg à la Suisse*, que j'estime être d'une très grande importance politique pour nous, je crois devoir faire remarquer que la presse anglaise, tant que j'ai pu la suivre, est absolument muette à ce sujet.

Aucun homme d'Etat britannique ne m'en a parlé et, selon vos instructions, je me suis tenu sur la réserve.

«The Westminster Gazette» de samedi, «The Observer» de dimanche et «The Times» d'hier lundi ayant publié les télégrammes de Paris dont vous trouverez les textes ci-inclus<sup>2</sup> et d'après lesquels le bruit circulerait en France que le *siège de la Société des Nations* serait enlevé à Genève et fixé à Bruxelles, j'ai cru devoir demander à Sir Eric Drummond s'il y avait le moindre fondement officiel à cette rumeur. Mon interlocuteur n'hésita pas à répondre négativement, en faisant ressentir qu'il s'agissait là d'intrigues dont la source ne devait pas nous être inconnue. Il ajouta spontanément que les dispositions de la majorité des Puissances restaient favorables au maintien de Genève comme siège de l'administration de la Société des Nations, car ces Puissances estimaient qu'il était essentiel pour le bon fonctionnement de la Ligue qu'elle soit administrée dans un pays qui était resté neutre lors de la dernière guerre, l'influence des milieux étant indispensable

---

1. *Non reproduits*, cf. E 2001 (D) c 1/1910–1919.

2. *Non reproduits*.



au développement de la Société et au ralliement à elle des Puissances qui lui étaient encore étrangères.

Sir Eric Drummond pense que le meilleur moyen dont nous disposons pour faire cesser la campagne dirigée contre nous pour nous priver du siège de la Société serait que la Confédération pût déclarer le plus tôt possible son adhésion à la Ligue, en faisant observer que le vote populaire devait encore sanctionner cette mesure. Il faudrait éviter le mot «réserve», quoiqu'il ne saurait s'agir d'une restriction telle qu'elle est exclue par le Pacte de la Société.

Sir Eric me dit qu'il avait lieu d'admettre que le Japon ratifierait le Traité de Paix, y compris le Pacte, au courant de ce mois. Le Gouvernement japonais attendait seulement l'arrivée à Tokyo du document authentique et ce document doit lui être parvenu hier ou avant-hier.

Quant aux Etats-Unis d'Amérique, c'est l'incertitude. Personne ne peut savoir quelle tournure prendront les choses et il est bien possible que la convocation de la séance constitutive de la Ligue, qui devait avoir lieu à Washington cet automne, devra être renvoyée, car l'invitation à la réunion ne saurait se faire avant la ratification par les Etats-Unis et, à partir de ce moment, deux mois au moins devront s'écouler avant que les délégués puissent arriver en Amérique. [...]<sup>3</sup>

---

3. Ont été supprimés des passages sur la censure, un discours de Lloyd George, les élections, la représentation anglaise à Bruxelles, le service aérien et l'Irlande.